

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire en lycée - ULIS

Fonctionnement

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) permettent l'accueil dans un lycée d'un petit groupe d'élèves présentant le même type de handicap. C'est un **dispositif collectif en milieu ordinaire**, avec une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques basée sur le projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève. Il comporte un volet dénommé **projet personnel d'orientation (PPO)**.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Dans chaque Uliis, un enseignant spécialisé est chargé d'organiser les activités éducatives et pédagogiques et assure la coordination du dispositif en lien avec l'équipe de suivi de scolarisation.

Le jeune suit les cours dispensés dans la division correspondant au niveau de scolarité mentionné dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Pour quel type de handicap ?

Les Uliis répondent aux besoins des élèves présentant divers handicaps ou maladies :

TFC : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole)

TED : troubles envahissants du développement (dont l'autisme)

TFM : troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques)

TFA : troubles de la fonction auditive

TFD : troubles de la fonction visuelle

TMA : troubles multiples associés (pluri-handicap ou maladie invalidante)

L'admission en ULIS

L'admission dépend de l'**avis favorable de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées** (CDAPH). Cette commission dépend de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). La MDPH est l'organisme compétent pour la reconnaissance des droits de l'élève handicapé, l'attribution d'aides, d'allocations ou de prestations, ainsi que pour son orientation scolaire ou professionnelle.

Les ULIS en lycée

Les élèves scolarisés en ULIS de LP peuvent être amenés en fonction de leur projet professionnel à suivre des enseignements dans d'autres LP du secteur où est implanté ce dispositif.

Troubles des fonctions motrices

Nord

Public

- Cambrai LP Louise de Bettignies ☎ 03 27 73 07 18
- Dunkerque Lycée de l'Europe ☎ 03 28 58 72 10
- Lille LP Aimé Césaire ☎ 03 20 61 99 66
- Villeneuve-d'Ascq Lycée Raymond Queneau ☎ 03 20 43 26 26

Pas de Calais

Public

- Bully-les-Mines Lycée professionnel Léo Lagrange ☎ 03 21 29 13 26

Trouble des fonctions cognitives ou mentales

Nord

Public

- Aniche LP Joseph Laurent ☎ 03 27 91 11 25
- Anzin LP Pierre Joseph Fontaine ☎ 03 27 46 91 25
- Armentières LP Ile de Flandre ☎ 03 20 77 80 20
- Aubry LP Ambroise Croizat ☎ 03 27 90 80 26
- Aulnoye-Aymeries LP Pierre et Marie Curie ☎ 03 27 53 01 80
- Cambrai LP Blériot ☎ 03 27 72 29 00
- Estaires LP du Val de Lys ☎ 03 28 42 95 42
- Hautmont LP Courtoy ☎ 03 27 63 79 77
- Lomme LP Sonia Delaunay ☎ 03 20 17 14 99
- Marly LP Mansart ☎ 03 27 28 21 40
- Montigny-en-Ostrevent LP René Cassin ☎ 03 27 95 81 50
- Roubaix LP Turgot ☎ 03 20 73 75 27

- Saint-Pol-sur-Mer LP Guynemer ☎ 03 28 64 57 49
- Tourcoing LP Lecorbusier ☎ 03 20 24 30 07
- Wasquehal LP Cousteau ☎ 03 20 72 37 59
- Wormhout LP de l'Yser ☎ 03 28 65 63 94

Privé sous contrat

- Aulnoye-Aymeries Institution Sainte Jeanne d'Arc ☎ 03 27 53 60 30
- Cambrai Lycée privé Saint Luc La Sagesse ☎ 03 27 82 28 28
- Dunkerque Lycée privé EPID ☎ 03 28 29 22 92
- Dunkerque Lycée privé Vauban ☎ 03 28 29 26 40
- Genech Institut de Genech ☎ 03 20 84 57 08
- Hazebrouck Lycée privé Fondation Depoorter ☎ 03 28 41 96 06
- Lambersart Lycée privé Camille de Lellis ☎ 03 20 92 46 07
- Loos Lycée privé Notre Dame du sacré Cœur ☎ 03 20 07 04 32

- Loos Lycée privé St-Vincent de Paul
☎ 03 20 07 04 32
- Roubaix Lycée privé Saint-Martin
☎ 03 20 81 98 33
- Somain Lycée privé Hélène Boucher
☎ 03 27 95 94 10
- Tourcoing Lycée privé industriel et commercial EIC
☎ 03 20 69 93 60
- Tourcoing Lycée privé Marie Noël ☎ 03 20 25 07 30
- Valenciennes Lycée Dampierre ☎ 03 27 22 70 00

Pas de Calais

Public

- Aire-sur-la-Lys Lycée polyvalent Vauban
☎ 03 21 95 45 80
- Arras LP Savary-Ferry ☎ 03 21 23 83 83
- Auchel LP Degrugillier ☎ 03 21 61 48 88
- Bapaume LP Philippe Auguste ☎ 03 21 07 11 10
- Berck LP Jan Lavezzari ☎ 03 21 09 20 18
- Béthune LP Salvador Allendé ☎ 03 21 68 77 11
- Calais LP du Détroit ☎ 03 21 96 43 83
- Calais LP Normandie Niemen ☎ 03 21 19 59 79
- Hénin-Beaumont LP Henri Senez
☎ 03 21 77 35 77
- Lens LP M. de Robespierre ☎ 03 21 08 12 00
- Oignies LP Joliot Curie ☎ 03 21 08 64 80
- Outreau LP du professeur Clerc ☎ 03 21 10 38 00
- Saint-Omer Lycée du Pays de Saint-Omer
☎ 03 21 98 22 24
- Sallaumines LP La Peuplerie ☎ 03 21 40 58 55

Privé sous contrat

- Arras Lycée privé Baudimont-St-Charles
☎ 03 21 16 18 00
- Guines Lycée privé Jean Bosco ☎ 03 21 35 22 64

Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

La MDPH est le guichet unique, créé dans chaque département, chargé d'accueillir, d'informer, d'accompagner et de conseiller les personnes handicapées et leurs familles.

Ses principales missions sont : la reconnaissance officielle du handicap et des droits de la personne handicapée, l'attribution d'aides, d'allocations ou de prestations, l'orientation scolaire ou professionnelle du jeune handicapé, la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

Pour mener ces missions, la MDPH s'appuie sur la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDPAH).

La MDPH compte 4 lieux d'accueil dans le Nord et 9 dans le Pas de Calais

Nord

Villeneuve d'Ascq

Siège du Nord
21 rue de la Toison d'Or, BP 20372
59666 Villeneuve d'Ascq
☎ 03 59 73 73 73

<http://mdph-59.action-sociale.org>

Pas de Calais

Arras

Siège du Pas de Calais
Parc d'activités des Bonnettes
9 rue Willy Brandt - BP 90266
62005 Arras Cedex
☎ 03 21 21 84 00

<http://mdph-62.action-sociale.org>

Le Centre Ressources Orientation Handicap (CROH)

11 rue de Thionville, 59 800 Lille ☎ 03 28 53 29 80

